



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau »

Rapport d'audit financier
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Rapport d'audit financier
Ce rapport contient 22 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan, □
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Eau » pour la période 2015.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie);
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet pour la période 2015.

Responsabilité de la préparation des états financiers

La Cellule de suivi du Projet (CSP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

a) Procédures de passation de marchés

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément au code des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

b) Compte bancaire dédié

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié ouvert dans les livres de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) au nom de la CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées, sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau », 1^{er} C2D

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention ;
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

e) Protection des actifs

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

f) Exécution physique

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

1 Opinion sur les états financiers du projet

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Eau », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées pour le C2D et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus avec l'AFD et l'Etat de Côte d'Ivoire.



2 Résultats des procédures convenues

a) Procédures de passation de marchés

Nos autres diligences relatives aux procédures de passation de marchés ont mis en évidence des insuffisances décrites à la section 3 de notre rapport.

b) Compte bancaire dédié

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°CI 650 01001 010356630004 62, ouvert dans les livres de l'Agence Comptable Central des dépôts (ACCD) au nom du projet « Eau », correspondent à la période auditée et font apparaître un solde de 20 474 228 713 francs CFA au 31 décembre 2015.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport de recommandation séparé.

e) Protection des actifs

Nos travaux relatifs à la protection des actifs n'ont pas mis en évidence d'anomalies.




Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Eau », 1^{er} C2D
Rapport d'audit financier
Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

f) Exécution physique

Nos diligences relatives à l'exécution physique nous permettent d'attester que les travaux sont effectués. Toutefois, nous avons noté quelques points d'attention décrits dans la section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Eau », 1^{er} C2D
Rapport d'audit financier
Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Contexte et objectif de la mission	8
2 Volet audit des comptes du projet	10
3 Volet revue des passations de marchés	13
4 Volet analyse de l'exécution physique	17



1 Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre d'importantes mesures par le Gouvernement, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'Eau des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4 090 milliards de F CFA sur un stock de 6 373,9 milliards de F CFA aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD) à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1 900 milliards de FCFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;
- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;



- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB-C2D, dans l'exécution de leurs missions ; il assure également le suivi comptable, budgétaire et technique des projets et programmes du C2D.

Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Eau », pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et fait suite à l'audit des périodes 2013 et 2014.

1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaissements et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet sur la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Eau » se sont déroulés en juin 2016 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet.

Nous avons dans le cadre de notre missions, rencontré les structures suivantes :

- La SODECI ;
- L'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP).



2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Eau » se présentent comme suit au 31 décembre 2015 en FCFA:

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (en FCFA)					
Période: Du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015					
EMPLOIS	Montants	Notes	RESSOURCES	Montants	Notes
Dépenses de fonctionnement de la CSP	39 160 561	3	Trésorerie d'ouverture au 01.01.2015	7 864 385 979	1
Dépenses courantes	31 724 195		Banque	7 864 385 979	
Frais bancaires	2 405 366				
Actifs immobilisés	5 031 000				
Dépenses opérationnelles	17 350 996 705	4			
Ouvrages et Travaux	16 322 123 934		Fonds reçus de l'AFD	30 000 000 000	2
Rémunérations MOD & MO	1 028 872 771		Appel de fonds 50%	15 000 000 000	
			Appel de fonds 50%	15 000 000 000	
Trésorerie de clôture	20 474 228 173	5			
Banque	20 474 228 173				
TOTAL DES EMPLOIS	37 864 385 979		TOTAL DES RESSOURCES	37 864 385 979	

Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2015

Note 1

La trésorerie du projet « Eau » s'élevait à l'ouverture au 1 janvier 2015 à 7,864 milliards de francs CFA. Ce montant est corroboré par le relevé bancaire de l'ACCD au 31 décembre 2014.

Note 2

Ce poste enregistre les fonds virés sur le compte bancaire ACCD du projet, à partir du compte spécial C2D logé à la BCEAO. Le montant de 30 000 000 000 francs CFA correspond au mandat 2014 dont la notification a été faite le 15 avril 2016. A travers ce mandat 2014, un premier approvisionnement de 15 000 000 000 FCFA du compte Eau, représentant 50% du mandat, a été fait le 1 juillet 2014 et l'autre



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau », 1^{er} C2D

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

moitié le 15 avril 2015. Il s'agit de la deuxième tranche de 50% du mandat annuel de 2014, pour un montant de 15 milliards de francs CFA portant date de valeur du 7 avril 2015. Le mandat 2015 s'élève à 15 000 000 00 f CFA (date transmis à la CSP le 3 septembre 2016), et a été notifié le 15 juin 2015. L'appel de fonds de la totalité du mandat 2015 de 15 milliards de francs CFA a été faite le 15 décembre 2015 au regard de la prévision de décaissement dans le PAA 2015.

Nous avons reçu de l'Agence Comptable Centrale du Trésor, les relevés bancaires permettant de confirmer les transactions sur le compte.

Note 3

Les dépenses de fonctionnement de la CSP s'élèvent 39 160 561 francs CFA sur l'exercice 2015. Elles comprennent principalement des indemnités versées au personnel de la Cellule de Suivi du Projet « Eau », des achats de matériel et mobiliers de bureau, et de fournitures et consommables informatiques pour le fonctionnement de la CSP :

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
- Les arrêtés de nomination du personnel de la CSP ;
- Les ordres de paiements ;
- Les relevés bancaires ;
- Etc.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des dépenses de fonctionnement, y compris les indemnités du personnel de la CSP.

Note 4

Le contrôle des dépenses opérationnelles n'a pas révélé d'anomalies. Ces dépenses comprennent principalement les ouvrages et travaux ainsi que la rémunération des MOD et MO.

✓ Ouvrages et travaux

Les dépenses relatives aux ouvrages et travaux s'élèvent à 16,322 milliards au 31 décembre 2015.

✓ Rémunération MOD et MO

Ces dépenses correspondent à la facturation des services des Maîtres d'Ouvrages Délégués et Maîtres d'Œuvres, que sont les structures ONEP et NODALIS CONSEIL.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau », 1^{er} C2D

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Note 5

Le projet «Eau» présente un solde de trésorerie à la clôture de 20 474 228 173 FCFA.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de trésorerie du projet «Eau» est correct et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre du projet au 31 décembre 2015.

3 Volet revue des passations de marchés

L'ensemble des marchés prévus au Plan de Passation des Marchés (PPM) se présente comme suit :

N°	Intitulé du marché	Numéro marché	Type de marché	Montant du marché ttc	Approbation du marché	Exécution	
						Début	Fin
1	Convention n°3 ONEP MOD : Programme d'urgence du District d'Abidjan et des Montagnes	Marché N°2015-0-3-0041/02-21 du 26 mai 2015	Prestation de service	249 801 253	26/05/2015	02/01/2015	30/06/2015
2	Avenant sans incidence financière au programme d'urgence du District d'Abidjan	Avenant N° 1 : 2013-1-2-1556/02-21 du 23 avril 2015	Travaux	0	23/04/2015	02/01/2015	30/06/2015
3	Alimentation électrique du champ captant de Songon et de la station de traitement	Marché N°2015-0-2-1838/02-21 du 19 juin 2015	Travaux	1 492 038 392	19/06/2015	17/07/2015	16/04/2016
4	Réalisation de 09 forages d'exploitation à grand diamètre à Songon et 03 piézomètres	Marché N°2015-0-2-1894/02-21 du 21 juillet 2015	Travaux	937 634 431	21/07/2015	17/08/2015	17/02/2016
5	Conception Construction et équipement de la station de 2100 m3/h; génie civil deux bâches de stockage de 5 000 m3 chacune, Aménagement VRD, Construction de logement agent à Songon	Marché N°2014-0-2-1455/02-21 du 16 février 2015	Travaux	6 8429 98 986	16/02/2015	09/03/2015	31/03/2016
6	Equipement de la salle de reprise et de deux bâches	Marché N°2015-0-2-2370/02-21 du 14 octobre 2015	Travaux	3 441 335 774	14/10/2015	21/10/2015	14/06/2016
7	Equipement de quinze (15) Forages d'exploitation	Marché N°2015-0-2-1840/02-21 du 19 juin 2015	Travaux	2 302 100 936	19/06/2015	30/07/2015	31/03/2016
8	Fourniture et pose de conduites en fonte ductile DN 300 à 500 mm (10,6 km)	Marché N°2014-0-2-0082/02-21 du 19 mai 2014	Travaux	12 102 354 811	19/05/2014	27/01/2015	27/06/2015
9	Etude complémentaire de la nappe est d'Abidjan (Projet St Viateur)	Contrat N°001/CSP-C2D- MIE/2015 du 03 mars 2015	Prestation de service	17 973 222	03/03/2015	03/03/2015	03/04/2015
10	Suivi de la nappe	Contrat N°003/CSP-C2D- MIE/2015 du 07 septembre 2015	Prestation de service	29 518 065	07/09/2015	07/09/2015	07/01/2016
TOTAL				27 415 755 870			



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau », 1^{er} C2D

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Eau », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passation de marchés y compris la sélection, l'évaluation et l'adjudication, ont été respectées conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Examiner la conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offres ont été suivis, et si les procédures de publication ont été respectées conformément aux modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et dates de soumissions et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;

Les principaux constats résultant de notre revue des marchés passés sont présentés ci-après.

Résultat de la revue des marchés

Constatation n°1a	Intitulé: Conception, construction et équipements d'une station de traitement de 2100 m ³ /h. Construction de 4 logements d'agents, aménagement VRD et clôture de l'enceinte de la station (Lot 6 et 7)
Problème relevé: retard dans le processus de sélection	
<p>Description de la constatation:</p> <p>Il apparait qu'entre l'ouverture des plis et l'approbation du contrat, il s'est passé 180 jours. La notification du contrat est survenue 149 jours alors que la validité des offres était de 120 jours, soit 29 jours de retard par rapport à la validité des offres. Ces délais sont de nature à engendrer des suppléments de travail administratif pour réaliser les formalités de prorogation.</p>	
<p>Commentaires de la CSP:</p> <p>Une seule offre avait été reçue à la date d'ouverture des offres et le montant de cette offre dépassait largement l'estimation financière. L'offre a été retenue au regard de la spécifié des travaux à réaliser. Des négociations ont été engagées entre les différentes partie (MIE-SODECI-MERLIN-ENTREPRISE SOGEA) durant 4 mois, en vue revoir à la baisse le coût du projet. Finalement, la composante post filtration a été retirée de l'offre de base et proposée comme tranche conditionnelle du projet dans le marché.</p>	
Constatation n°1b	Intitulé: Conception, construction et équipements d'une station de traitement de 2100 m ³ /h. Construction de 4 logements d'agents, aménagement VRD et clôture de l'enceinte de la station (Lot 6 et 7)
Problème relevé: Clause contractuelle non conforme au DAO	
<p>Description de la constatation:</p> <p>L'avance de démarrage a été portée à 30% au moment de la signature du contrat contrairement aux dispositions du DAO qui prévoyaient 15%. Ce changement a été fait sur recommandation de l'AFD.</p>	
<p>Commentaires de la CSP:</p> <p>L'avance de démarrage a été portée de 15% à 30% sur proposition de l'AFD pour permettre à l'entreprise à procéder à des commandes de plusieurs matériels. (cf. ANO de l'AFD).</p> <p>Par ailleurs, comme déjà indiqué par la DMP, le projet de marché inclut dans le DAO n'est pas contractuel, c'est n'était qu'un projet.</p>	



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau », 1^{er} C2D

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Constatation n°2	Intitulé: Autres recommandations en vue d'améliorer le processus de passation de marchés
Problème relevé: Dédommagement préalable des populations avant exécution du marché	
Description de la constatation: Nous avons constaté que l'obligation de dédommagement préalable des populations affectées par le projet n'est pas respectée. Pour les travaux nécessitant le dédommagement des Personnes et Biens Affectés par le Projet, nous recommandons de prendre les dispositions idoines pour la mise en œuvre des PAR au moment opportun.	
Commentaires de la CSP: Il s'agit d'une remarque pertinente. Concernant les indemnités sur le projet de Songon, des mesures urgentes ont été prises par le Ministre des infrastructures Economiques depuis le mois de juillet 2016, en vue de régulariser cette situation. La première tranche de paiement de 300 millions FCFA est prévue le 27 juillet 2016. Les restes des paiements suivra jusqu'à fin septembre 2016 en raison de 300 millions FCFA chaque deux semaines.	

4 Volet analyse de l'exécution physique des activités

Les principales infrastructures réalisées dans le cadre du projet « Eau » du C2D concernent r (i) le programme d'urgence en Eau Potable de la ville d'Abidjan, (ii) le programme d'urgence en eau potable du District des Montagnes et (iii) le Champ captant de Songon (Ouest d'Abidjan).

Nos travaux ont porté sur le suivi des observations relevées au cours de l'audit précédent et sur une visite des sites réalisés à Abidjan. Nous n'avons pas procédé à une nouvelle visite des sites de la région des montagnes depuis notre dernier audit en novembre 2015 ; toutefois nous avons réalisé un suivi des recommandations à partir des rapports de visite du maître d'œuvre et de l'exploitation.

4.1 Suivi des observations de l'audit précédent

Rappel du problème identifié l'an passé	Evolution à la date de l'audit
<p>Programme d'urgence en Eau Potable du district des Montagnes</p> <p>Zouan-Hounien Le chantier de Zouan-Hounien fait partie du marché n°2013-0-2-1557/02-21 de la région des montagnes exécuté du 17 novembre 2013 au 17 décembre 2014. Nos travaux permettent de constater qu'un forage sur les deux (2) nouveaux, est à l'arrêt pour cause de remontée de boue.</p> <p>Facobly Le chantier de Facobly fait partie du marché n°2012-03-1557/02-21 exécuté du 17 novembre 2013 au 17 décembre 2014. Lors de notre visite, nous avons relevé quelques remarques mineures qui ont fait l'objet de réserves et notifications dans le PV de réception provisoire (problème d'étanchéité du mur, câbles électriques mal posés.)</p> <p>Biankouman L'ouvrage a été réalisé conformément au cahier de charge. Cependant, nous avons constaté que la voie d'accès de l'exhaure n'est pas bitumée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le rapport du MO, les installations fonctionnent correctement • Selon le rapport du MO, les installations fonctionnent correctement • Selon le compte rendu de juin 2016 du laboratoire de la SODECI (exploitant de la station), on constate une chute de débit de la station Sani-future de 28m³ (de 60m³/h à 32m³/h). Cette baisse est due à la période des pluies où l'eau est plus chargée. Il est également constaté un arrêt du ballon anti-bélier et un PH de 6,99 à cause du dysfonctionnement du saturateur de chaux.

Bangolo

L'ouvrage a été réalisé conformément au cahier de charge. Cependant, nous avons constaté une dégradation de la voie d'accès au forage et cette situation serait en voie de règlement.

Toulepleu

Nos travaux relatifs à la visite de Toulepleu relèvent qu'il conviendrait de prévoir le déplacement du point d'injection des produits de traitement. En effet, celui-ci est inondé d'eau en temps de crue.

Blolequin

Lors de notre visite, nous avons constaté une Remontée de boue au niveau des 2 forages de 13 mètres cubes. Ce problème provient du taux de fer dans l'eau et est connu de l'exploitant qui a mis en place des mesures de traitement

Guiglo

Lors de notre passage, nous avons constaté un bon fonctionnement de la nouvelle station.

Blolequin

Lors de notre visite, nous avons constaté une Remontée de boue au niveau des 2 forages de 13 mètres cubes. Ce problème provient du taux de fer dans l'eau et est connu de l'exploitant qui a mis en place des mesures de traitement.

Danané

Nos travaux relatifs à la visite de Danané appellent les commentaires suivants :

- Prévoir une extension de réseau dans les nouveaux quartiers en plus du remplacement de l'amiante ciment ;
- Remettre les siphons de spatialisation en route pour garder un niveau d'eau constant sur les filtres.

- Le problème de la voie d'accès a été réglé. Selon le rapport du MO d'avril 2016, la station fonctionne correctement.

- Selon le MO et selon la SODECI, la station ne fonctionne qu'à la moitié de sa capacité, en raison de la mauvaise qualité de l'eau. Nous pensons que ce risque aurait dû être pris en compte lors de la conception de la station.

- Par ailleurs, le rapport de la SODECI fait ressortir un PH<7 en raison d'un défaut de Saturateur.

- Selon le rapport du MO, le Siphon de partialisations n'a toujours pas été mis en état de fonctionnement.

- Selon la SODECI, sa visite en juin 2016 permet de constater une baisse de débit de 15m³ (de 60m³/h à 45m³/h). Cette baisse est due à la dégradation de la qualité de l'eau brute en période des pluies. A notre avis, ce risque aurait dû être pris en compte à la conception de l'ouvrage.

- Par ailleurs, le rapport de la SODECI fait ressortir un PH<7 en raison d'un défaut de Saturateur.

- Selon le rapport du MO, les installations fonctionnent correctement.

- Selon le rapport du MO, le Siphon de partialisations n'a toujours pas été mis en état de fonctionnement.

4.2 **Constats nouveaux résultant de la visite des chantiers du programme d'urgence en Eau potable de la ville d'Abidjan**

L'objectif du programme d'urgence est de réduire le déficit de production par la mise en service de nouveaux forages, de renforcer les capacités de stockage et de sécuriser le réseau de distribution. La réalisation de ces investissements devrait permettre de mettre à disposition des populations abidjanaises **34 000 m³/jour supplémentaires**.

4.2.1 **Réalisation d'une nouvelle station de traitement à Nord Riviera**

Pour les ouvrages visités à Abidjan Nord Riviera, les nouveaux équipements (forages, stations de traitements, stations de 2 pompes de reprise de 800 m³/h à 6 mètres de hauteur), ont été réalisés pour accroître la production de 720 m³/h, soit de 15 840 m³/jour pour un fonctionnement de 22h/jour.

A notre passage en mai 2016, un des forages qui débitait 299 m³/h était toujours à l'arrêt (à l'arrêt lors de notre visite en novembre 2015) ; la nouvelle station ne débitait que 399 m³/h.

Nous constatons ainsi que cette nouvelle station est très souvent à l'arrêt, car la production du projet Bonoua 1 couvre largement les besoins de la zone. Compte tenu du fait que cette station n'est pas utilisée à plein régime, les éventuels disfonctionnements pourraient ne pas être détectés afin de couvrir la période de garantie.

De même, le forage 17 dont le câble avait été sectionné depuis novembre 2015, n'a pas été remis en route.

Commentaires de la CSP/MOD/MO:

Six (6) mois après sa mise en service, cette station n'a pas encore atteint sa performance de production attendue en raison d'une zone d'influence non redéfinie. A l'origine, cette station était destinée à desservir Abidjan Sud. Mais avec l'arrivée de la production de Bonoua1, ce déficit a été comblé.

Aujourd'hui, il est question de mener une étude pour redéfinir le périmètre de desserte. Le résultat de cette étude (menée par la SODECI et l'ONEP) en cours actuellement, est attendu en fin octobre 2016.

4.2.2 **Réhabilitation des réservoirs**

Les deux réservoirs de Koumassi et de Vridi ont été bien réhabilités et livrés en février 2015 conformément au cahier de charges. Nous constatons que le réservoir de Koumassi est isolé et donc pas fonctionnel. En vue de remettre ce réservoir en service, nous recommandons de :

- Définir la zone alimentée par ce château ;

- L'isoler par un système de vanne ;
- Mettre une vanne motorisée sur le refoulement (étude en cours).

Commentaires de la CSP/MOD/MO:

L'étude de délimitation de la zone d'influence du réservoir à redéfinir (périmètre de desserte) est en cours depuis le mois de juin 2016. La fin de l'étude est prévue en octobre 2016.

4.2.3 Conduites et réseaux

Les ouvrages ont été réalisés et réceptionnés provisoirement. Les ressources affectées à la composante superposition des réseaux d'assainissement au réseau d'eau potable ont été réduites de 50%, le reste des ressources étant affectées aux travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable d'Abidjan. Un avenant a été conclu en conséquence avec l'accord de l'AFD.

4.2.4 Laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau

L'équipement du laboratoire est un très bon investissement pour le suivi de la qualité. A la suite du précédent audit, nous avons recommandé l'acquisition du bâtiment abritant le laboratoire actuellement en location, ce pour éviter un risque de non continuité. L'AFD a donné son accord en vue de cette acquisition.

Commentaires de la CSP/MO:

La procédure d'acquisition du bâtiment abritant le laboratoire d'analyse d'eau est en cours.

4.3 Constats nouveaux résultant du champ captant de Songon (Ouest d'Abidjan)

Le champ captant de Songon a pour objet de renforcer la production d'eau potable en produisant 2 100m³/h. Ce projet comprend essentiellement les lots suivants :

- La réalisation de 6 forages de grands diamètres (Lot 0) et de 9 forages définitifs à grands diamètres (lot 2) ;
- Fourniture et pose de canalisation en fonte ductile du champ captant de Songon à N'Dotré (lot 1) ;
- Equipement des 15 forages pour l'exploitation (lot 3) ;
- Réalisation de piste d'accès au forage (lot 4). Ce lot a été abandonné avec l'accord de l'AFD
- L'alimentation électrique du champ et de la station de traitement (lot 5) ;

- La conception, l'équipement d'une station de traitement de 2 100m³/h (lot 6) ;
- Le génie civil de 2 bâches de 5 000m³ et d'une salle de reprise, la construction de logement de 4 agents, l'aménagement des voiries et réseaux divers et la clôture (lot 7) ;
- Equipement d'une salle de reprise de 2 500m³/h et de 2 bâches de 5 000m³ (lot 8).

Notre visite en juin 2016 a permis de constater que les lots 0, 1, 2,3 et 5 sont totalement achevés. L'avancement des lots 6 et 7 est à 90% et celui du lot 8 à 87%.

Il ressort de nos entretiens avec les entreprises, que la fin du projet Songon est prévue pour fin septembre 2016. Toutefois, il convient de noter que pour ce projet, l'indemnisation foncière n'a pas été faite et cela pourrait compromettre la finalisation du projet.

Enfin, il n'existe pas de pistes aménagées d'accès vers les ouvrages, en raison d'un défaut de financement. Il est souhaitable que des pistes soient aménagées pour l'accès au forage et à la station (lot 4).

Commentaires de la CSP/MO:

Le projet de Songon était initialement doté de 20 milliards F CFA, Il a bénéficié d'une rallonge budgétaire sur l'avenant n°1 du 1er C2D pour atteindre 27.88 Milliards FCfA. Au terme de la passation des marchés (à l'exception de celle de la piste d'accès) le coût du projet est passé à 28.04 Milliards contre 27.88 Mds affecté.

Au regard du budget alloué sur le 1er C2D, il n'existe pas de marge réelle de financement de cette composante.

Sa mise en œuvre nécessitera une demande de financement supplémentaire.

Le complément de coût est de 1.5 milliards FCFA.

4.4 Suivi des réserves émises par le MO à la réception des travaux

Nous avons constaté que les réserves émises à la réception provisoire des travaux ne sont pas suivies systématiquement. A titre d'illustration, c'est en Avril 2016 qu'un rapport de levée des réserves a été émis pour des travaux réceptionnés en novembre 2015.

Il ressort par ailleurs qu'un certains nombre de réserves ne sont pas encore levées par les entreprises. Il s'agit notamment :

Au niveau de la station Nord Riviera

- arrêt du forage 17 ;



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Eau », 1^{er} C2D
Rapport d'audit financier
Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- non fonctionnement de la Télécommande des forages ;
- non fonctionnement de l'automatisation de la collecte des données de traitement.

Au niveau du chantier des 18 montagnes

- non installation du siphon

Commentaires de la CSP/MO:

NLI4L'ONEP en mission d'inspection en vue de régulariser la situation avant de procéder à la réception définitive des travaux prévue pour décembre 2016.